



Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. La cinquième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a eu lieu à Genève du 17 au 19 janvier 2007 sous la présidence de Mme J. Halton (Australie). On trouvera ci-jointe en annexe 1 la liste des participants. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire.¹

Point 2 de l'ordre du jour Orientations stratégiques

2.1 Réformes gestionnaires : examen des progrès (document EBPBAC5/2)

2. Le Comité a été informé des progrès réalisés en matière de réformes gestionnaires, en particulier en ce qui concerne le Système mondial de gestion. Les capacités du système et son degré de mise en oeuvre ont été clarifiés. Un Etat Membre s'est prononcé en faveur d'une diffusion plus large et de la publication de l'expérience de l'OMS en matière de réformes gestionnaires ; un autre a attiré l'attention sur la nécessité de disposer de mécanismes permettant d'enregistrer et d'évaluer le degré de satisfaction des principaux intéressés au niveau des pays en ce qui concerne les méthodes de fonctionnement de l'OMS. Ces questions feront l'objet d'un suivi, notamment en ce qui concerne les résultats.

2.2 Politique de l'OMS en matière de publications (document EBPBAC5/3)

3. Le Comité a pris note du rapport concernant les procédures d'approbation en vigueur au Siège. Bien que la plupart des publications de l'OMS soient actuellement approuvées au niveau du Sous-Directeur général, il a été proposé d'envisager un examen à un niveau plus élevé.

4. Le Comité a également pris note qu'un Groupe d'examen de la politique d'édition a été mis sur pied par le Directeur général pour examiner et actualiser les politiques de l'Organisation en matière de publication, que trois nouvelles politiques avaient déjà été approuvées et que de nouvelles politiques, notamment des politiques particulières relatives à l'approbation des publications, étaient en préparation.

5. Le Comité a demandé que plusieurs questions soient abordées, à savoir le fait que :

- la réputation d'excellence technique de l'Organisation pourrait être compromise si ses publications n'étaient pas fondées sur des données probantes, ne reposaient pas sur des bases scientifiques solides et n'étaient pas impartiales ;

¹ Document EBPBAC5/1.

- des publications exprimant des points de vue critiques à l'égard des politiques de certains Etats Membres ont été rendues publiques par l'OMS, ou produites par d'autres avec la participation de l'OMS, sans donner à ces Etats Membres la possibilité de répondre aux critiques avant publication ;
- l'OMS a besoin d'un système de contrôle des publications.

6. Certains membres du Comité ont relevé que les notes d'avertissement placées dans les publications de l'OMS étaient conçues pour protéger le nom de l'Organisation et pour assurer une protection juridique à l'OMS, mais qu'elles n'étaient pas en mesure d'empêcher que le contenu soit perçu comme reflétant le point de vue de l'OMS.

7. Le Comité a demandé que la présentation générale de la politique de l'OMS en matière de publications tienne compte de la question des langues de publication – et particulièrement des six langues officielles de l'Organisation – car il est important de rendre les conseils techniques de l'OMS accessibles à un public aussi vaste que possible.

8. Le Directeur général ferait rapport à une prochaine séance du Comité sur la politique en matière de publications.

Point 3 de l'ordre du jour Questions soumises pour examen par le Conseil exécutif et/ou recommandations au Conseil exécutif

3.1 Budget programme 2004-2005 : appréciation de l'exécution (document PBPA/2004-2005)

9. Le Comité s'est félicité de l'appréciation de l'exécution du budget programme 2004-2005, relevant la qualité et l'utilité de ce document.

10. Le Comité a noté qu'un résumé de l'appréciation de l'exécution, comportant une vue d'ensemble des réalisations de l'Organisation, des principaux obstacles et défis à relever, ainsi que de la performance financière, avait été examiné à sa quatrième réunion.¹

11. Le Comité a également pris note que l'appréciation de l'exécution avait fait l'objet d'une discussion nourrie lors de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et que le rapport complet avait ensuite été mis à la disposition des comités régionaux pour y être discuté.

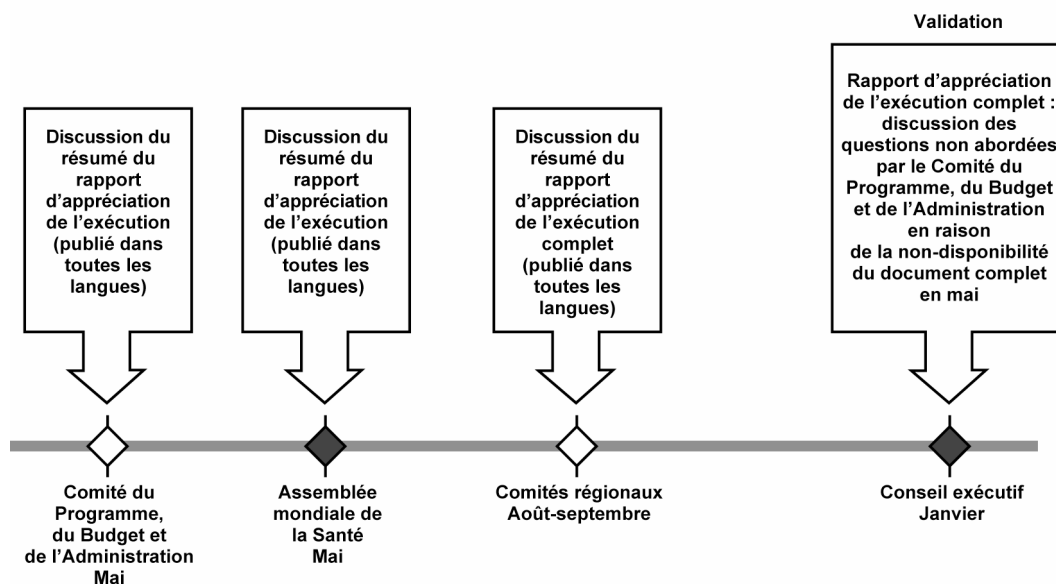
12. Le Comité a reconnu que le temps nécessaire à la traduction du rapport complet dans toutes les langues officielles de l'OMS n'avait pas permis que le document entier soit soumis à la discussion du Comité lors de sa quatrième session, ni à celle de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Des membres du Comité se sont inquiétés de ne pas avoir eu la possibilité de valider les conclusions préliminaires basées sur le rapport récapitulatif.

13. Le Comité a approuvé un processus révisé pour l'exercice 2006-2007. Un calendrier pour la discussion au sujet de l'appréciation de l'exécution du budget programme est présenté ci-après.

Le Comité a pris note de l'appréciation de l'exécution du budget programme 2004-2005.

¹ Document A59/30.

Processus d'appréciation de l'exécution du budget programme : présentation aux organes directeurs



WHO 07.02

3.2 Budget programme 2006-2007 : mise à jour (document EBPBAC5/5)

14. Le Comité a approuvé le rapport d'évaluation, indiquant une croissance du budget de US \$3,313 milliards à quelque US \$3,670 milliards.

15. Le Comité a demandé des informations sur l'état d'exécution du budget programme dans le contexte de la décentralisation. Il a été informé que cet aspect était surveillé et qu'il allait recevoir un rapport à la fin de l'exercice biennal.

16. Le Comité a pris note de la réduction des budgets consacrés aux domaines d'activité Pour une grossesse à moindre risque, Santé génésique et Financement de la santé et protection sociale, et il a demandé des explications sur les critères utilisés. Il a été informé que ces changements étaient nécessaires pour financer les plans de travail et qu'ils avaient été exécutés sous l'autorité du Directeur général.

17. Le Comité a noté le niveau relativement élevé des ressources disponibles et a demandé si le Secrétariat disposait des capacités pour utiliser ces fonds. Il a noté les différences dans les taux d'exécution des divers domaines d'activité ; l'exécution devra augmenter au cours de la seconde année de l'exercice biennal pour mettre en oeuvre la totalité du budget révisé. Comme l'exécution varie d'un endroit à l'autre, il a conseillé de faire davantage d'efforts pour établir les moyens nécessaires d'une exécution complète du budget programme.

18. Certains membres du Comité ont noté les conséquences des fonds volontaires à objet désigné sur l'alignement des ressources pour le budget programme et ont demandé des éclaircissements sur les initiatives de mobilisation des ressources prises par le Secrétariat pour répondre à ces préoccupations. Le Comité a demandé au Secrétariat de poursuivre son examen et de mettre en place des mécanismes pour parvenir à un meilleur alignement des ressources.

3.3 Projet de plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et projet de budget programme 2008-2009 (documents MTSP2008-2013/PPB2008-2009, MTSP2008-2013/PPB2008-2009 Corr.1 et EB120/17)

19. Le Comité a étudié en détail le projet de plan stratégique à moyen terme et le projet de budget programme et a convenu de présenter au Conseil exécutif les observations qui suivent. Il a loué le travail de préparation du document et a exprimé sa satisfaction pour la qualité de celui-ci.

20. Le Comité a noté avec satisfaction que les coûts étaient établis de façon plus détaillée, en fonction des résultats et des lieux, que par le passé. Il y aura donc une base claire de comparaison pour le prochain exercice biennal, ce qui permettra aux Etats Membres et au Secrétariat de discuter des résultats et de leurs coûts d'une manière qui n'avait pas été possible jusque-là. Le Comité a également constaté que le projet de plan stratégique à moyen terme entre dans une nouvelle phase au niveau de la planification des objectifs et des résultats.

21. Le Comité a noté que certains aspects du document pourraient être plus clairs et qu'il serait bénéfique de leur adjoindre des textes explicatifs supplémentaires. Certains membres ont estimé qu'il serait utile d'avoir des titres indiquant plus clairement le contenu des tableaux ; une explication de la relation entre le programme général de travail, le plan stratégique à moyen terme et le budget programme biennal (voir annexe 2) ; des tableaux et des graphiques financiers analytiques pour faciliter l'étude du document ; un document d'information présentant un tableau récapitulatif des coûts estimatifs pour les deuxième et troisième exercices biennaux ; une explication des bases sur lesquelles ont été faites les estimations des niveaux futurs des contributions volontaires.

22. Certains membres ont demandé des éclaircissements dans des domaines spécifiques, parmi lesquels : les augmentations budgétaires en relation avec les cinq domaines prioritaires retenus ; la façon dont ces priorités ont été prises en compte pour les objectifs stratégiques et les résultats escomptés au niveau de l'ensemble de l'Organisation ; l'identification des domaines dans lesquels il y a eu des gains de productivité ; et une indication des résultats qui pourraient être remis en cause si l'augmentation des financements n'était pas acceptée.

23. Certains membres du Comité se sont félicités de l'augmentation proposée pour le budget, alors que d'autres ont exprimé des inquiétudes plus spécifiques sur le niveau d'augmentation des contributions fixées. Le Comité a pris note des effets négatifs de l'inflation et des taux de change sur le projet de budget, ainsi que de la persistance du déséquilibre entre les contributions fixées et les contributions volontaires.

24. Le Comité a reconnu que le budget proposé augmentait en dollars des Etats-Unis pour toutes les Régions. Certains membres ont exprimé des inquiétudes sur le fait que, pour une Région et en proportion du budget total, on observait une baisse par rapport à l'exercice biennal précédent. Certains membres ont demandé une explication sur les parts relatives proposées pour les Régions et ont voulu savoir s'il y avait des diminutions spécifiques. Le Comité a noté que les projets de budgets pour les Régions africaine et européenne se situaient au niveau inférieur de la fourchette des seuils de validation.

25. Le Comité a discuté en détail du contenu des objectifs stratégiques et a noté les points suivants :

Objectif stratégique 1 – un membre a suggéré la possibilité d'une fusion des objectifs stratégiques 1 et 2 ;

Objectif stratégique 2 – certains membres ont noté la nécessité d’approfondir davantage l’aspect prévention en relation avec le VIH/SIDA, comme les liens avec la santé génésique ainsi que la collaboration de l’OMS avec d’autres partenaires ;

Objectif stratégique 3 – le Comité a constaté la disproportion entre la forte charge de morbidité attribuable aux maladies non transmissibles et le budget proposé pour les objectifs stratégiques 3 et 6 ;

Objectif stratégique 4 – certains membres ont estimé qu’il fallait accorder un rang de priorité plus élevé à la santé sexuelle et génésique et noté qu’aucune référence n’a été faite aux rapports sexuels à risque dans l’objectif stratégique ;

Objectif stratégique 5 – certains membres ont noté que la coopération de l’OMS avec les autres organisations du système des Nations Unies et d’autres partenaires ne recevait pas une attention suffisante ;

Objectif stratégique 8 – certains membres ont estimé nécessaire de s’attaquer aux racines des problèmes environnementaux et de définir des stratégies générales claires ;

Objectif stratégique 9 – un membre a dit craindre un recoupement possible des indicateurs de l’objectif stratégique 5 ;

Objectif stratégique 12 – certains membres ont estimé nécessaire de mentionner les travaux du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l’innovation et la propriété intellectuelle et de veiller à ce que les résultats correspondent aux approches stratégiques. Ils se sont également dits préoccupés au sujet des cibles énoncées pour les résultats escomptés à l’échelle de l’Organisation et de la justification fournie pour le résultat 12.3 ;

Objectif stratégique 13 – un membre a estimé qu’il conviendrait de développer davantage la question des migrations des ressources humaines pour la santé ;

Objectifs stratégiques 15 et 16 – le Comité a constaté que ces deux objectifs stratégiques soutenaient la mise en oeuvre des autres objectifs stratégiques. Il lui a été indiqué que, même s’ils représentaient un montant de ressources important, des gains de productivité avaient été effectués, et qu’ils représentaient une part décroissante du budget total proposé.

26. Certains membres ont fait observer qu’il faudrait insister sur le rôle de l’OMS dans le contexte plus large de la santé du développement, en particulier dans l’objectif stratégique 15. Le Comité a demandé des éclaircissements sur la façon dont la gouvernance serait améliorée aux trois niveaux de l’Organisation.

27. Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet des résolutions des organes directeurs, constatant que si l’on voulait améliorer la mise en oeuvre des résolutions, il faudrait en réduire le nombre et en améliorer la qualité et la pertinence. Il a demandé au Secrétariat de préparer des propositions dans ce sens pour les soumettre au Conseil.

28. Certains Etats Membres ont indiqué qu’ils communiqueraient des observations écrites détaillées au Secrétariat concernant certains objectifs stratégiques.

- **Biens immobiliers : projet de plan-cadre d'équipement** (documents EB120/18 et EB120/18 Add.1)

29. Se félicitant du plan-cadre d'équipement décennal intégré et de la réalisation du premier inventaire des biens immobiliers jamais effectué à l'échelle de l'Organisation, le Comité a reconnu que le mécanisme actuel de financement des dépenses d'équipement de l'Organisation dans le cadre du budget biennal général était inadapté. Néanmoins, les besoins en ressources pour le plan-cadre d'équipement doivent être considérés comme faisant partie intégrante du budget biennal. Pour cela, il convient de prendre dûment en considération le niveau de financement requis pour garantir la sécurité, la santé et le bien-être du personnel, des délégations et des visiteurs.

30. Par ailleurs, pour étaler les besoins en ressources sur plusieurs exercices et rechercher de nouveaux gains de productivité, le Comité a suggéré que le Secrétariat examine l'échelonnement des projets immobiliers proposés et les dispositions concernant les locaux, notamment dans les lieux d'affectation où les dépenses locatives deviennent prohibitives. Toutefois, il a fait observer que le report des dépenses d'équipement pouvait provoquer des problèmes graves car le manque d'entretien pouvait entraîner des pannes, ce qui, ensuite, augmentait les dépenses en raison des réparations d'urgence effectuées ultérieurement et dont le coût était alors supérieur en raison de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport sur le plan-cadre d'équipement ainsi que des documents concernant le plan-cadre d'équipement décennal intégré et l'inventaire des biens immobiliers de toute l'Organisation.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'examiner les besoins en ressources à l'appui du plan-cadre d'équipement comme une partie intégrante du projet de budget programme en général, et des objectifs stratégiques 15 et 16 en particulier, et demandé au Secrétariat d'envisager des options pour répartir les dépenses sur toute la durée du plan.

3.4 Onzième programme général de travail : suivi (document EBPBAC5/6)

31. Le Comité a apprécié d'être tenu au courant des plans concernant le suivi du onzième programme général de travail, ainsi qu'il l'avait demandé au moment de sa mise au point définitive, et a pris note du rapport. Connaissant les diverses méthodes de suivi et d'évaluation, le Comité a demandé qu'un aperçu de l'ensemble des méthodes d'évaluation et de révision du Secrétariat soit soumis au Comité à sa septième réunion en janvier 2008.

3.5 Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution (document EB120/19)

32. Le Comité a pris note du rapport, et en particulier du fait qu'au 31 décembre 2006, le taux de recouvrement des contributions pour l'année se situait à 89 %, ce qui correspondait au taux observé ces dernières années. Le montant total des arriérés s'élevait à US \$143 millions, dont US \$56 millions au titre d'arrangements spéciaux autorisés par l'Assemblée de la Santé. Le Comité a pris acte des progrès accomplis pour résoudre la question des arriérés de longue date grâce à ces arrangements spéciaux, un montant de US \$6,3 millions ayant été recouvré en 2006.

33. De nouvelles informations sur l'état du recouvrement des contributions et les Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

seront communiquées au Comité à sa réunion de mai 2007, date à laquelle celui-ci formulera les recommandations nécessaires concernant les Membres visés par l'article 7.

3.6 Barème des contributions 2008-2009 (document EB120/20)

34. Le Comité a pris note du contenu du rapport, en particulier du fait que le barème proposé était dérivé du dernier barème des quotes-parts adopté par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2006, avec des ajustements minimes pour tenir compte des différences de composition de l'OMS et de l'ONU.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de proposer à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le barème des contributions pour 2008-2009 contenu au paragraphe 3 du document EB120/20.

3.7 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière (documents EB120/21 et EB120/21 Corr.1)

35. Les amendements ont été examinés sous deux grandes rubriques, l'une concernant l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et l'autre le changement immédiat proposé au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière.

36. Le Comité a été informé que l'IPSAS impliquerait des changements dans les procédures budgétaires, de vérification et d'investissement ainsi que dans la comptabilité. Les normes seront mises en place progressivement et doivent être considérées comme faisant partie de la réforme générale des Nations Unies, qui vise à accroître la transparence et la responsabilité comptable. L'OMS joue un rôle directeur dans ce changement en étant membre du comité d'orientation à l'échelle du système et en étant l'une des premières à avoir adopté le système IPSAS, qu'elle appliquera à partir de 2008, ce qui coïncidera avec l'entrée en vigueur du Système mondial de gestion. Des exemples des principaux changements comptables envisagés ont été donnés.

37. Après avoir reçu des informations, notamment sur la comptabilité d'exercice et la formation, le Comité s'est félicité du passage proposé à l'IPSAS.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution contenu dans le document EB120/21 Corr.1.

3.8 Ressources humaines : rapport annuel (documents EB120/24, EB120/24 Add.1 et EB120/24 Add.1 Corr.1)

38. Le Comité a exprimé sa reconnaissance pour l'information fournie sur les stratégies et initiatives globales concernant les ressources humaines. Il s'est félicité des détails fournis et de la transparence caractérisant le rapport, et en particulier des renseignements supplémentaires sur les nominations directes ajoutés à la suite de la demande expresse qu'il avait formulée à sa troisième réunion en janvier 2006.

39. Il a noté qu'un important fossé subsiste entre les cibles et les réalisations du Secrétariat concernant la parité entre les sexes et la répartition géographique. Des efforts supplémentaires s'imposent à cet égard.

40. Le Comité a pris note de l'importance accrue accordée à la planification des ressources humaines, en espérant qu'en améliorant les activités en direction de l'extérieur et la recherche de candidats, cette évolution permettrait d'accroître le nombre des candidatures provenant de pays non représentés et sous-représentés.

41. Le Comité a pris note de l'augmentation des effectifs du personnel temporaire au Bureau régional de l'Afrique. Il a été informé des résultats des mesures prises par le Bureau pour modifier la structure du personnel dans la Région par la création d'un nombre important de postes à durée déterminée, ce qui permettrait de régulariser la situation de beaucoup de membres du personnel à court terme.

42. Le Comité a noté l'augmentation du nombre des administrateurs recrutés sur le plan national et a souligné que leur plan de carrière n'empêchait pas une éventuelle affectation à l'international.

43. Le Comité a noté que l'introduction du Système mondial de gestion aurait un effet majeur sur les profils du personnel engagé pour l'appui administratif. Parallèlement, dans les programmes techniques, on aurait davantage besoin de profils plurisectoriels, notamment dans le domaine des maladies non transmissibles.

44. Le Comité a conclu qu'avec l'introduction du Système mondial de gestion, les compétences gestionnaires auraient une importance encore plus grande. Pour atteindre les résultats prévus dans le plan stratégique à moyen terme, l'OMS aura besoin de responsables supérieurs qui sont compétents du point de vue aussi bien technique que gestionnaire.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans les documents EB120/24, EB120/24 Add.1 et EB120/24 Add.1 Corr.1.

3.9 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale (document EB120/25)

45. Le Comité a été informé que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale relatives à l'adoption du régime révisé de mobilité et de sujétion avec effet au 1^{er} janvier 2007. Le Comité a également été informé que l'Assemblée générale a pris note de la décision de la Commission d'adopter le cadre général régissant les arrangements contractuels.

46. En outre, il a été porté à l'attention du Comité que la Commission avait indiqué à l'Assemblée générale que le barème commun des contributions du personnel en vigueur devait continuer à s'appliquer et être réexaminé tous les cinq ans ou au moment de la prochaine révision approfondie de la rémunération considérée aux fins de la pension. La Commission a également noté que la marge n'avait pas atteint le niveau souhaitable correspondant au point médian de la fourchette (15 %) depuis 1997 et que pour les cinq dernières années sa valeur moyenne s'établissait à 11,3 %. Sur la recommandation de la Commission, l'Assemblée générale a instamment prié les organisations de mettre en place des politiques et des stratégies pour assurer une meilleure parité entre les sexes.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport contenu dans le document EB120/25.

3.10 Confirmation de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies du cadre général de la Commission de la Fonction publique internationale, y compris la mise en oeuvre et le coût des amendements au Règlement du Personnel (document EB120/26)

47. Le Comité a été informé que l'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte de la décision de la Commission d'adopter le cadre général régissant les arrangements contractuels. Le texte du projet de résolution de l'Assemblée générale A/RES/61/239 a été fourni.

48. Un membre du Comité a demandé des éclaircissements concernant la signification dans la résolution de la formule utilisée par l'Assemblée générale pour prendre note de la décision de la Commission d'adopter le cadre général régissant les arrangements contractuels. Le Comité a été informé que la Commission s'était vue déléguer l'autorité de prendre des décisions dans le domaine des arrangements contractuels et que l'Assemblée générale n'avait dès lors qu'à prendre note de la décision. La Commission était toutefois tenue de faire rapport de ses décisions à l'Assemblée générale pour examen. Si elle avait soulevé des objections à la décision et aux propositions y afférentes, l'Assemblée l'aurait expressément mentionné dans la résolution.

49. Un membre du Comité a demandé un complément d'information sur la procédure qui serait suivie pour évaluer les besoins et déterminer les types de contrat ainsi que sur les incidences en matière de coût ; les renseignements lui ont été fournis.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'approuver la décision contenue au paragraphe 16 du document EB120/26 en supprimant les mots « de l'approbation » à la première ligne du projet de décision.

3.11 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel (documents EB120/29 et EB120/29 Add.1)

50. Le Comité a été informé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait approuvé les recommandations de la Commission de la Fonction publique internationale relatives i) à l'augmentation du traitement de base net du personnel de la catégorie professionnelle et de rang supérieur de 4,57 % sur la base du principe « ni gain-ni perte », avec effet au 1^{er} janvier 2007 ; ii) aux changements apportés au plafond des dépenses remboursables au montant maximal de l'allocation pour frais d'études des enfants avec effet à partir de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2007 ; et à la période donnant droit à l'allocation pour frais d'études des enfants avec effet à partir de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2007.

51. Le Comité a examiné les modifications liées à l'allocation pour frais d'études des enfants et au congé d'adoption, ainsi que le sens du membre de phrase « aux conditions fixées par le Directeur général ».

52. Un membre du Comité a demandé qu'il soit expressément précisé dans le rapport quels sont les amendements au Règlement du Personnel proposés à la suite de décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies sur recommandation de la Commission de la Fonction publique internationale et quels sont les amendements proposés dans l'intérêt d'une bonne gestion des ressources humaines ou en application des meilleures pratiques.

53. Un membre du Comité n'était pas favorable à l'amendement au Règlement du Personnel concernant le congé de maternité au motif qu'il ne correspondait pas à ce qui était prévu par le régime

commun des Nations Unies. Ce membre du Comité n'a donc pas souscrit à la recommandation du Comité et a déclaré que le Directeur général devait réexaminer cet amendement.

Le Comité a recommandé au Directeur général, en ce qui concerne les mots « aux conditions fixées par le Directeur général » à l'article 640.1 du Règlement du Personnel que l'une de ces conditions soit que le congé dans les foyers soit pris conformément au but et à l'intention de cette disposition.

En ce qui concerne l'article 640.3.2, le Comité a prié le Directeur général d'envisager les modifications d'ordre rédactionnel nécessaires à apporter au texte anglais pour assurer le caractère harmonieux de la disposition, notamment en ce qui concerne l'utilisation du pluriel lorsqu'il y a lieu.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution 1 contenu au paragraphe 40 du document EB120/29.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution 2 tel qu'il figure au paragraphe 40 du document avec un amendement, consistant à ajouter avant le dispositif l'alinéa « Ayant examiné le rapport sur la confirmation d'amendements au Règlement du Personnel ; ».

3.12 Directeur général et Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé : examen des questions découlant de la session extraordinaire et de la cent dix-huitième session du Conseil exécutif (document EB120/30)

54. Le Comité a pris note des informations supplémentaires communiquées par le Conseiller juridique sur, entre autres, les modalités de désignation du Directeur général adjoint, la concordance du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Règlement intérieur du Conseil exécutif en cas de vacance du poste de Directeur général, et certains aspects techniques de la procédure de désignation du Directeur général qu'il est possible d'améliorer. Un membre a soulevé la question du roulement géographique.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif adopte le projet de résolution figurant au paragraphe 27 du document EB120/30 avec un amendement tendant à ce que toute décision d'afficher sur le site Web de l'OMS le curriculum vitae de chaque candidat au poste de Directeur général et la documentation s'y référant soit prise par le Président du Conseil exécutif conformément aux pouvoirs dont il est investi à cet égard par l'article 52 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

3.13 L'OMS et la réforme du système des Nations Unies (document EB120/31)

55. Les membres se sont félicités de ce que le point ait été inscrit à l'ordre du jour du Comité et du Conseil et ont souligné l'importance de la participation de l'OMS au processus de réforme du système des Nations Unies.

56. Les membres se sont dits particulièrement intéressés par le point de vue de l'OMS sur la pertinence du rapport du Groupe d'experts de haut niveau – constitué par le Secrétaire général – sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement, et ils ont insisté sur l'importance de sa participation aux programmes pilotes visant à garantir l'unité de l'action du système des Nations Unies, sur l'utilité des leçons qu'elle peut en tirer et

sur la nécessité de faire des propositions plus concrètes concernant la répartition des tâches, le développement des ressources humaines et l'approche stratégique de la coordination.

Le Comité a pris note du rapport et estimé que, compte tenu de son importance, la question devait être examinée plus à fond par le Conseil.

3.14 Rapports du Corps commun d'inspection (documents EBPBAC5/7 et EBPBAC5/8)

57. Le Comité a examiné le compte rendu des rapports que le Corps commun d'inspection a publié en 2005 et 2006. Cinq d'entre eux intéressaient l'OMS et ont été officiellement présentés au Conseil exécutif à sa cent vingtième session par l'intermédiaire du Comité. Un tableau récapitulant les observations détaillées du Secrétariat sur chaque rapport a également été remis aux membres du Comité pour complément d'information, ainsi que des exemplaires de tous les rapports examinés.

58. Le Comité s'est aussi penché sur la mise en oeuvre des recommandations des précédents rapports du Corps commun d'inspection. Compte tenu de l'importance de la gestion axée sur les résultats pour le système des Nations Unies, il a concentré son attention sur une série de quatre rapports publiés en 2004 sur différents aspects de cette gestion à l'OMS à mettre en parallèle avec le rapport faisant le point sur les réformes gestionnaires entreprises à l'OMS.¹

59. Une question a été posée concernant la quantité de détails que le Secrétariat doit donner au Conseil exécutif sur les questions se rapportant au Corps commun d'inspection. L'importance du respect des délais dans lesquels la documentation destinée aux organes directeurs de l'OMS doit être établie, l'importance de la concision des documents et des considérations de coûts ont été soulignées. C'est pour ces raisons que la présentation des observations sur les rapports du Corps commun d'inspection a été modifiée à la présente session du Comité car les documents soumis à ses précédentes sessions étaient trop longs.

60. Le Comité a exprimé sa satisfaction au sujet des rapports, qui jouent selon lui un rôle important dans le processus de contrôle, et il a souligné l'importance du processus de réforme engagé dans le système des Nations Unies. Il a également insisté sur l'importance du dialogue entre le Corps commun d'inspection et le Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour Questions soumises pour information

4.1 Rapport du Bureau des services de contrôle interne (document EBPBAC5/4)

61. Le Comité a examiné le plan de travail général du vérificateur intérieur des comptes, qui prévoit différentes vérifications, évaluations et des enquêtes éventuelles, et il a noté que ce travail serait accompli au Siège, dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Certains membres ont demandé qu'à l'avenir, le document donne plus de détails sur le plan de travail.

62. Le Comité s'est inquiété de savoir si les effectifs de l'unité de contrôle étaient suffisants, compte tenu notamment de la charge de travail croissante que représentent les organismes associés à l'OMS et les partenariats auxquels elle participe. Notant que le vérificateur intérieur des comptes cherchait une solution plus durable, il a toutefois rappelé que le travail à l'OMS ne devait pas être négligé au profit des organismes qui lui sont associés et des partenariats auxquels elle participe.

¹ Document EBPBAC5/2.

63. Le Comité a en outre pris note des changements concernant la fonction de vérification intérieure des comptes à l'OPS et a demandé au Secrétariat de veiller à ce que la couverture du nouveau système de contrôle soit suffisante.

4.2 Suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes (document EBPBAC5/INF.DOC./1)

64. Le Comité a été informé que le document avait été établi à la demande du Conseil exécutif afin qu'il puisse se faire une idée plus précise de la suite donnée aux recommandations découlant des vérifications. L'OMS dispose d'un système d'examen régulier de ces recommandations avec le personnel d'encadrement concerné, les hauts responsables étant notamment périodiquement informés des recommandations découlant des vérifications qui n'ont pas encore été entièrement mises en oeuvre et des mesures correctrices requises. Le Comité a souligné qu'il importait d'avoir un mécanisme de suivi pratique et exhaustif.

65. Le Comité a exprimé sa satisfaction au sujet du rapport, qui, selon lui, constitue un élément important du processus de réforme gestionnaire à l'OMS et contribue à la transparence. Des questions ont été posées sur la structure et la présentation du tableau où sont résumés les rapports du Commissaire aux Comptes.

66. Le Comité a été informé que le rapport ne donnait pas d'informations détaillées sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur intérieur des comptes. Néanmoins, pour faire suite à une demande du Comité, il a été confirmé que les réponses apportées par l'administration à ces recommandations seraient également exposées à l'avenir.

67. Le Comité a noté que le Secrétariat prenait très au sérieux tous les résultats des vérifications et les recommandations qui en découlent. En outre, dans le cadre des efforts que fait l'unité elle-même, le vérificateur intérieur des comptes a achevé dernièrement une vérification approfondie de la mise en oeuvre des recommandations dans la Région africaine, pour laquelle il s'est rendu sur place, et dont il sera question dans le rapport qu'il soumettra au Comité en mai 2007.

68. Le Comité a fait plusieurs suggestions concernant la présentation du tableau qui rend compte de la mise en oeuvre des recommandations, en vue notamment de regrouper les rubriques « réponse apportée par l'administration » et « mesures prises » tout en indiquant plus précisément le type et l'ampleur de ces mesures.

Point 5 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

69. Le Comité a adopté son rapport.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES, SUPPLEANTS ET CONSEILLERS

Afghanistan

Dr A. S. Salehi

M. D. Hachemi (suppléant)

Australie

Mme J. Halton (Président)

Mme C. Patterson (suppléant)

M. S. Thom (suppléant)

Bhoutan

Dr D. Wangchuk (suppléant du Dr J. Singay)

Danemark

Mme M. Kristensen (suppléant du Dr E. Smith)

Mme M. Hessel (suppléant)

Etats-Unis d'Amérique

Mme A. Blackwood (suppléant du Dr J. Agwunobi)

Mlle A. L. Chick (suppléant)

M. D. E. Hohman (suppléant)

Iraq

Dr E. A. Aziz (suppléant du Dr A. H. I. Al-Shammari)

Jamaïque

Dr G. Allen Young (suppléant de M. H. Dalley)

Mlle G. Mathurin (suppléant)

Mme A. Dubidad-Dixon (suppléant)

Libéria

Dr W. T. Gwenigale

Portugal

Professeur J. Pereira Miguel

M. J. A. Sousa Fialho (suppléant)

Rwanda

M. A. Kayitayire (suppléant du Dr J. D. Ntawukuliryayo)

Sri Lanka

Dr Y. D. N. Jayathilaka (suppléant de M. N. S. de Silva)

M. A. Omer Lebbe (suppléant)

Tonga

Dr V. Tangi

Membre de droit

Dr F. Antezana Aranibar, Bolivie (Président du Conseil exécutif)

ETATS MEMBRES NON MEMBRES DU COMITE

Mme D. Mafubelu (Afrique du Sud)

M. E.-H. El Bey (Algérie)

Mme M. Brakalova (Allemagne)

Dr S. Neto de Miranda (Angola)

Dr H. Friza (Autriche)

M. J. De Preter (Belgique)

Mme T. E. Balima (Burkina Faso)

M. D. MacPhee (Canada)

M. P. Oldham (Canada)

M. D. Strawczynski (Canada)

Mme E. S. Arango (Colombie)

Mme D. Bikouta (Congo)

M. G. López Mac-Lellan (Espagne)

M. M. Kochetkov (Fédération de Russie)

M. N. Lozinskiy (Fédération de Russie)

Dr A. Pavlov (Fédération de Russie)

Mme J. Tor-de Tarlé (France)

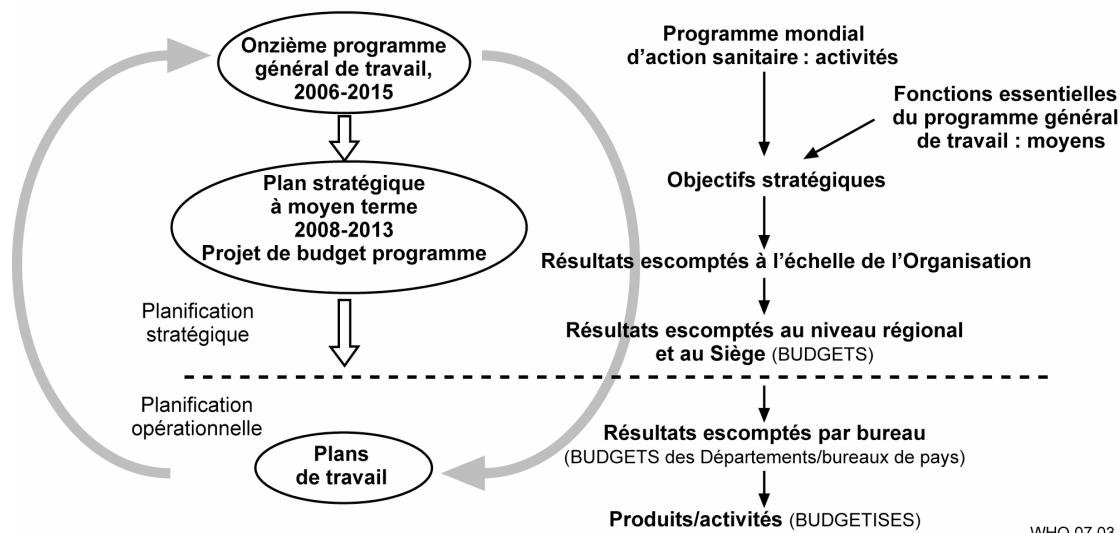
Mme A. Damigou (Grèce)

Dr S. Koike (Japon)

Mme T. Tsujisaka (Japon)
M. T. Mboya Okeyo (Kenya)
Mme C. Goy (Luxembourg)
M. J.-M. Rasolonjatovo (Madagascar)
M. B. R. Paudyal (Népal)
Mme T. Kongsvik (Norvège)
Mme C. Kitsell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Dr C. Presern (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. C. Wong (Singapour)
Mme A. Molin Hellgren (Suède)
M. J. Martin (Suisse)
Mme B. Schaer Bourbeau (Suisse)
Mme Prangtip Kanchanahattakij (Thaïlande)
M. J. Arias (Venezuela, République bolivarienne du)
M. Pham Hong Nga (Viet Nam)

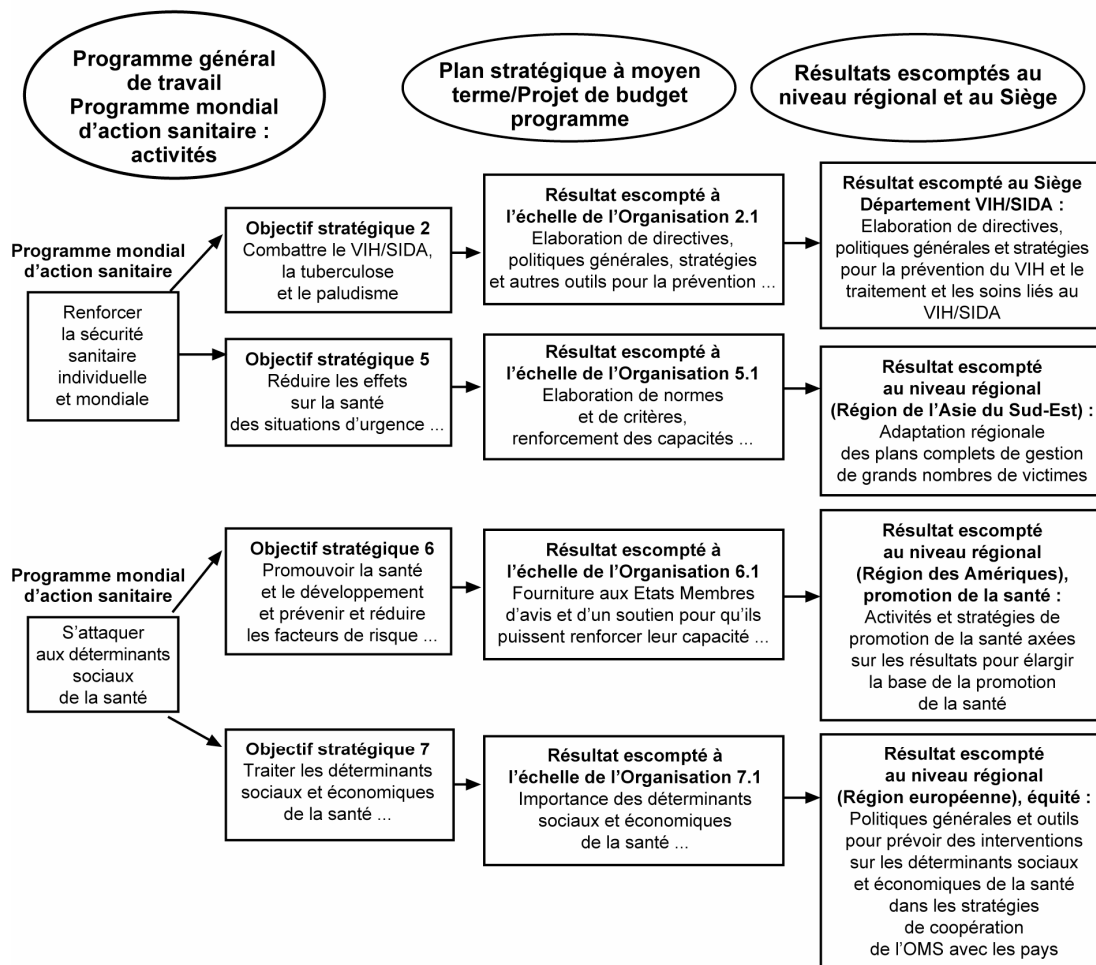
ANNEXE 2

Chaîne des résultats



WHO 07.03

Chaîne des résultats : exemple



WHO 07.04